Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Décembre 2021

N°218

http://ville-houssen.over-blog.fr

Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Décembre 2021– Janvier 2022

Samedi 04 décembre 2021, à partir de 14h00, Place du Souvenir : 3ème Marché de Noël – Vente de sapins
Samedi 04 décembre 2021, à 17h00, Eglise : Concert de Noël de l'entente musicale « Espérance de Houssen » et « Echo de la Fecht d'Ingersheim »
Mardi 14 décembre 2021, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Vendredi 31 décembre 2021, à partir de 19h30, Salle des Fêtes : Réveillon de la St Sylvestre de la Classe 68/69
Jeudi 06 janvier 2022, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 11 janvier 2022, à 19h00, Salle des Fêtes : Vœux du Maire *(sous réserve de la situation sanitaire)*
Mardi 18 janvier 2022, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

REPAS DE NOËL DES AINÉS

Au vu du contexte sanitaire actuel, il est préférable, cette année encore, de ne pas organiser le repas de Noël des Aînés sous sa forme traditionnelle.

C'est pourquoi, à l'instar de l'année dernière, la municipalité va offrir des ***« PANIERS REPAS »*** *aux aînés de 69 ans et plus ayant répondu à l'invitation.*

Ces repas seront portés à domicile par les membres du Conseil Municipal et des bénévoles ***le dimanche 12 décembre 2021 entre 10h30 et 11h30****, environ.*

Merci pour votre compréhension et votre accueil !

Horaires - Noël et Nouvel An :
Mairie et Agence Postale Communale

La Mairie et l'Agence Postale Communale seront ouvertes de 11h00 à 12h30 et de **15h00 à 16h30 les Vendredis 24 et 31 décembre 2021.**

Rattrapage des collectes d'ordures ménagères

Les samedis 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022 étant fériés, le rattrapage de la collecte des ordures ménagères se fera les :

Jeudis 23 et 30 décembre 2021
(à partir de 4h30)

Calendrier des pompiers

Nous vous invitons à réserver un accueil agréable aux Sapeurs-Pompiers de Houssen qui viendront sonner chez vous à l'occasion de la vente de leur calendrier 2022.
Merci à vous !

OBJETS TROUVÉS

Deux trottinettes ont été retrouvées et déposées dans nos locaux.

Leurs propriétaires sont invités à se faire connaître en Mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021

ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS POUR L'ANNEE 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

- le programme des **travaux forestiers patrimoniaux** de l'année 2022 pour la forêt communale de Houssen établi par l'ONF.
  Ce programme prévoit un montant total de 1 120,00 € HT, dont 538,00 € HT de travaux de maintenance (entretien du parcellaire, sécurisation des lots de chauffage, abattage d'arbres), 224,00 € HT de travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) et 358,00 € HT d'honoraires
- le programme des **travaux forestiers d'exploitation** pour 2022 établi par l'Office National des Forêts.
  Une recette prévisionnelle nette (hors honoraires) de 1 940,00 € HT est prévue pour les coupes de bois à façonner.
  Le bilan prévisionnel net s'élève à + 1 310,00 € HT (soit 630,00 € HT de dépenses d'exploitation).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
APPROUVE le programme des travaux forestiers patrimoniaux 2022 présenté par l'ONF
APPROUVE le programme des travaux forestiers d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2022, établi par l'O.N.F. en date du 07/10/2021
AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits programmes ainsi que toute pièce s'y rapportant
DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

CAMBRIOLAGES

La Gendarmerie constate une importante reprise des cambriolages commis sur le Nord du département du Haut-Rhin. Les faits sont commis dès la nuit tombée et dans les communes proches de grands axes. Comment s'en préserver ?

1. Les malfaiteurs n'ont pas beaucoup de temps : Tout ce qui les entrave est positif (clôture, serrures, haie vive, …). N'hésitez pas également à installer des projecteurs extérieurs automatiques, les malfaiteurs aimant travailler dans la pénombre.
2. Les voleurs opèrent en silence : Pensez à un dispositif qui pourra les mettre en fuite (alarme, …).
3. Une boîte aux lettres qui déborde de courriers ou des volets clos trahissent une absence prolongée : Faites appel à un parent ou un voisin pour le ramassage de votre courrier.
4. Objets / mobiliers de valeurs : Prenez des photos de ces pièces pour faciliter les recherches, ne conservez pas de grosses sommes d'argent (et ne les cachez pas sous une pile de linge par ex.).
5. Signalez vos absences (vacances) aux services de gendarmerie dans le cadre des opérations « tranquillité vacances ».
6. Soyez acteur de votre sécurité : Soyez vigilant, appelez la gendarmerie (tél. : 17) en cas de comportements / véhicules suspects. Relevez les numéros sans vous faire remarquer.

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE
PASSAGE AU RISQUE ÉLEVÉ

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a pris le 04 novembre 2021 un arrêté ministériel qui passe le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune de « **modéré** » à « **élevé»** sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les mesures de prévention suivantes sont donc obligatoires :

- mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux ;
- **claustration ou protection de tous les élevages de volailles (professionnels <u>et particuliers</u>) sous un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;**
- **interdiction de rassemblement d'oiseaux ;**
- interdiction, sans dérogation, des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction, sans dérogation, d'utilisation d'appelants ;
- surveillance clinique quotidienne dans les élevages professionnels ;
- **surveillance événementielle renforcée de la mortalité des oiseaux sauvages** ;
- interdiction des compétitions de pigeons voyageurs ;
- vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

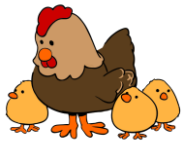

QUELQUES RAPPELS DE CIVISME

IMPORTANT

Les places de stationnement situées sur le domaine public de la commune, notamment dans les lotissements, sont destinées aux visiteurs. Elles n'appartiennent pas ou ne sont pas réservées exclusivement à certains propriétaires voisins de ces places, qui se les approprient pour leurs propres besoins (caravanes, camping-cars, camions, véhicules professionnels …).

Pour des raisons évidentes de sécurité, le stationnement sur trottoir, dans les intersections, carrefours, …, est proscrit, car il compromet la visibilité.
Rappel : Articles R417-5 et R417-10 du Code de la route : les trottoirs sont réservés au passage des piétons et le stationnement, même provisoire, y est interdit.

Merci de respecter les « zone 30 », la signalisation routière horizontale et verticale, les règles de priorités à droite, etc… dans l'ensemble du village.

Nous appelons une nouvelle fois à votre vigilance aux abords des écoles, notamment aux heures d'entrée et de sortie.
Pensez aux enfants !

Il a également été constaté que certains de nos adolescents avides de sensations fortes, en possession de cycles motorisés de type scooters, mobylettes, motos, quads, etc…, se déplacent de manières dangereuses dans le village, et dans les champs. Ils roulent (trop) vite, font des acrobaties, des wheelings, etc…
Ces pratiques sont risquées pour eux-mêmes, pour les autres et surtout pourraient etre lourdes de conséquences.

La Brigade Verte patrouille régulièrement dans notre village et est habilitée à verbaliser si nécessaire.

Merci pour votre bienveillance et votre savoir-vivre, pour le bien de tous !

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE : APPEL

Les personnes âgées vivant seules, ainsi que les personnes handicapées peuvent s'enregistrer en Mairie afin d'être intégrées dans le dispositif d'alerte et d'urgence qui leur apportera conseil et assistance en cas de conditions climatiques extrêmes (froid ou canicule), ou de risques sanitaires.

Crémation de Sapins

Vous ne savez pas quoi faire de votre sapin de Noël ?
L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Houssen vous propose une solution festive et récréative.

Venez l'entreposer samedi
08 janvier 2022 à partir de 13h30
rue du Général Guy Schlesser à Houssen
(en face du dépôt communal).

Et, **à partir de 18h00**, venez le voir partir en fumée.
Vin chaud, soda, petite restauration, pâtisseries seront de la fête.

Battues de chasse

La Société de Chasse « La Diane du Wihr » organisera des battues grand gibier sur le ban de HOUSSEN (lot 3) les 04, 05, et 26 décembre 2021, ainsi que les 09 et 30 janvier 2022.

Des panneaux seront mis en place pour sécuriser les secteurs chassés, aussi, nous comptons sur votre compréhension et votre vigilance pour les respecter et ne pas y toucher !

BABY-SITTING

Lycéenne Houssenoise de presque 16 ans, titulaire d'un diplôme de secourisme, vous propose ses services pour du baby-sitting pour des enfants de 0 à 10 ans.
Jeux, bricolages et activités diverses sont proposés.

Pour plus de renseignements :
Tél. : 07.86.06.09.96.

Inscription sur les listes électorales : n'attendez pas le dernier moment !

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent :

- Grâce au téléservice disponible sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le Ministère de l'intérieur et la Direction de l'Information Légale et Administrative des Services du Premier Ministre afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;
- En Mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 04 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 06 mai 2022 pour les élections législatives.

Pensez à déneiger votre trottoir et l'accès à votre boîte aux lettres

La période hivernale approche ! Alors pour la sécurité de tous, petits et grands, les habitants de la commune sont invités, comme chaque année, à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, pour éviter tout risque d'accident en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir du sable, ou du sel, par exemple.

Merci pour votre civisme !

Résultat du Concours « Dessine tes vacances d'été »

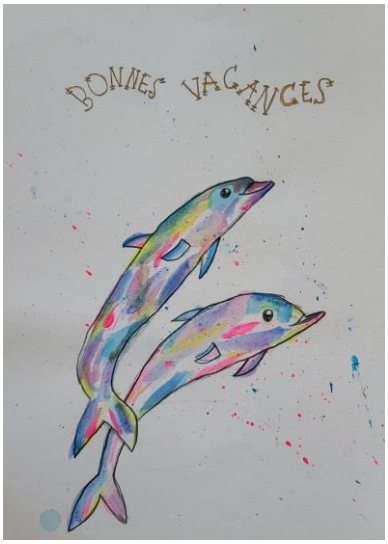

Lou REIS, 10 ans

BRAVO aux gagnants !

MERCI aux six participants ainsi qu'aux membres de la Commission jeunesse !

Romain MINIER, 4 ans

L'ensemble des dessins sera exposé dans le hall de la mairie.

Marché de Noël

Samedi 4 décembre 2021

dès 14H sur la Place du Souvenir

Vente de sapins Nordmann par nos sapeurs-pompiers
Produits festifs et décoratifs
par nos artisans locaux

Arrivée du Père Noël à 15h30

…vin chaud …chocolat chaud…goûter pour enfants …baguettines gratinées….bière…

Eglise ouverte

Venez découvrir la crèche

Collecte des boîtes cadeaux pour les plus démunis

17h Concert de Noël à l'église

L'Entente musicale « Espérance de Houssen » et « Echo de la Fecht d'Ingersheim vous invite à leur concert sous la direction de M. Vladimir Kitani

Masque et pass sanitaire obligatoires

Marché de Noël organisé par la Mairie, les Sapeurs-Pompiers, « Les ptits Houssenois » et l'ASL
Si les conditions sanitaires devaient se dégrader, cette manifestation risquerait d'être annulée

Le Maire, Marie-Laure Stoffel,

les Adjoints, le Conseil Municipal

ainsi que l'ensemble du personnel

communal vous souhaitent de

Joyeuses Fêtes de fin d'année !